

DELIBERATION N° 98/02-02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur REMY, rapporteur, informe l'assemblée que suite au départ en retraite de Madame COLBE Paulette, il y a lieu de procéder à une réorganisation des postes de travail.

Il propose d'augmenter de 6 heures le travail hebdomadaire de Mademoiselle LEMOINE Céline, afin d'assurer l'entretien des locaux de l'Ecole de Musique.

Vu l'avis favorable du C.T.P. en date du 3 Février 1998,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de supprimer un poste d'agent d'entretien à 26 heures hebdomadaires et de créer simultanément un poste d'agent d'entretien à 32 heures hebdomadaires à compter du 1er Mars 1998,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1998.